

La commune des Rousses s'est inscrite durablement dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens

par [RES](#) / dimanche, 12 juin 2022 / Publié dans [Les collectivités locales s'engagent !](#), [RES-actus](#)



Christophe Mathez, Maire des Rousses, et René Cadot, au nom du Réseau Environnement Santé et de Action Santé Solidarité, ont officialisé le 1er juin 2022 l'acte d'engagement de la commune dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

L'équipe municipale n'a pas attendu la signature de la charte pour mettre en place des actes concrets : suppression des produits phytosanitaires et biocides dans les espaces publics, réduction de l'exposition aux PE dans tous les services accueillant de jeunes enfants, sensibilisant des professionnels de la petite enfance, mise en place de critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les PE dans les achats publics, construction d'une crèche vertueuse.

Le combat mené par Chloé Fourchon et Angélique Aubas, lanceuses d'alerte sur les cancers pédiatriques dans le haut jura et les risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens (PE), avait été entendu par le futur maire des Rousses, Christophe Mathez, qui avait fait de la lutte contre ces perturbateurs une promesse de campagne. La commission développement durable, composée d'Annie Genre, adjointe à l'enfance, Alain Desprez en charge de l'environnement, Sophie Douvres et Olivier Roussel, conseillers municipaux, ont repris le dossier initié par Angélique Aubas.

Tout en félicitant le Maire pour les actions déjà mises en place, René Cadot, a non seulement insisté sur les effets délétères engendrés par les PE: au cours des 1 000 premiers jours de la vie mais également sur le développement exponentiel des maladies chroniques : « Elles ont doublé en dix ans et peuvent se développer plus de vingt ans après la contamination,

entraînant désormais une diminution de l'espérance de vie en bonne santé dès la cinquantaine ». Et de dénoncer le cynisme des lobbyistes qui continuent à promouvoir les produits incriminés ou des interdictions trop ciblées : « Le bisphénol A est désormais interdit mais pas le bisphénol S, pourtant beaucoup plus toxique ». Il espère que la décision récente de la Commission européenne d'élargir les interdictions aux familles/classes de substances sera bien effective d'ici l'échéance de 2030.